

La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 128 - SEPTEMBRE 2023
ISSN 1168.7908 - Le numéro 5 € - Abonnement 15 € - Imprimerie spéciale ASCOT
- Directeur de publication : Jean-Louis Amblard - Dépôt légal : troisième trimestre 2023



Association pour la Sauvegarde
des Côtes de Clermont-
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

courriels :

ascot@cotes-de-clermont.fr

ascot@gergovie.fr

Sites internet :

www.cotes-de-clermont.fr

www.gergovie.fr

Facebook :

www.facebook.com/ASCOT63

Transformons l'essai

Merci aux élus métropolitains d'avoir, à l'unanimité, permis de franchir cette première étape: la labellisation ENS de l'ensemble du massif des Côtes, carrière y comprise qui contribuera à enrichir, par ses zones humides liées au contexte hydrogéologique, la mosaïque de milieux.

Il est bien évident que le projet de clôturer plus de 10 ha pour implanter une centrale solaire et ainsi artificialiser un site en forte dynamique de renaturation n'est pas une très bonne idée.

Il est encore temps de passer à la seconde étape: celle de construire collectivement un projet cohérent et concerté dans le cadre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible.

L'ASCOT y contribuera de façon constructive et déterminée.

Elle s'y est déjà engagée en créant des groupes de travail:

Avant-projet alternatif, ENSi*, PLUi*.

Ces groupes ont produit:

* un document "Avant-projet alternatif" communiqué aux cinq maires du massif des Côtes ainsi que dans le cadre de l'enquête publique de la Centrale solaire de Nohanent.

Voir sur <http://www.cotes-de-clermont.fr/fichiers%20PDF/APA.pdf>

* des fiches synthèses sur la biodiversité (avifaune, chiroptères, amphibiens,...) mettant en évidence la richesse faunistique et floristique de la carrière.

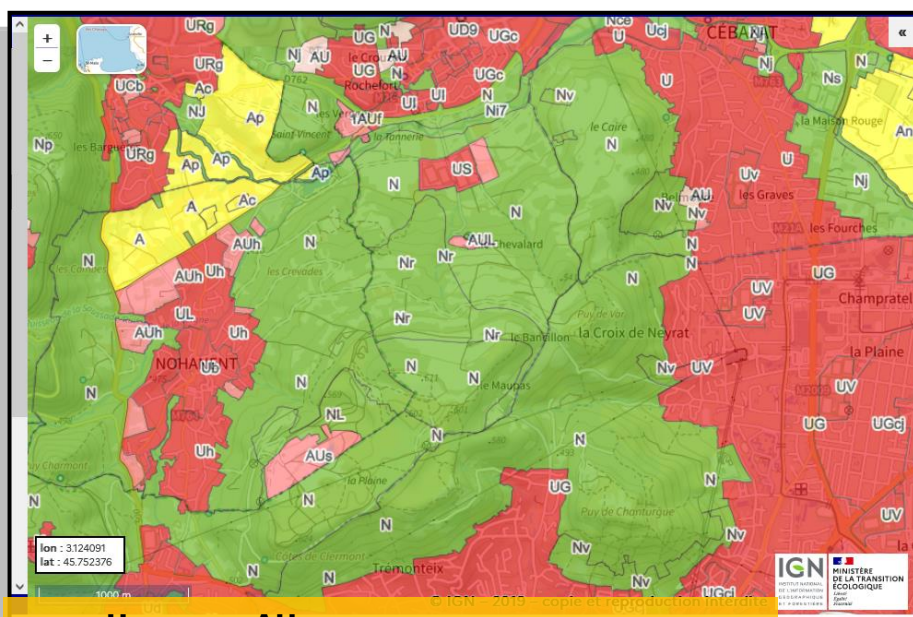
* des notes sur le PLUi: règlement, zonage, OAP*.

Vous êtes motivé(e)s et intéressé(e)s, rejoignez-nous!

* ENSi : Espace Naturel Sensible intercommunal

* PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

* OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation



**Une zone AUs « saugrenue » au cœur
des zones N (Naturelles) des PLU des communes
et de l'ENS du Massif des Côtes**

SOMMAIRE

Editorial.....	1
L'ENS du Massif des Côtes....	2 à 4
Le Billet Nature.....	5 à 7
L'avifaune des Côtes.....	8
Vous et les Côtes.....	9
Actualités	10 à 14
Brèves	15 à 16
Soutien/Adhésion.....	16

**La bataille de Gergovie
selon Paul Eychart
pour les JEP 2023
le 17 septembre à 16h
Voir en page 15**

L'Espace Naturel Sensible du Massif des Côtes

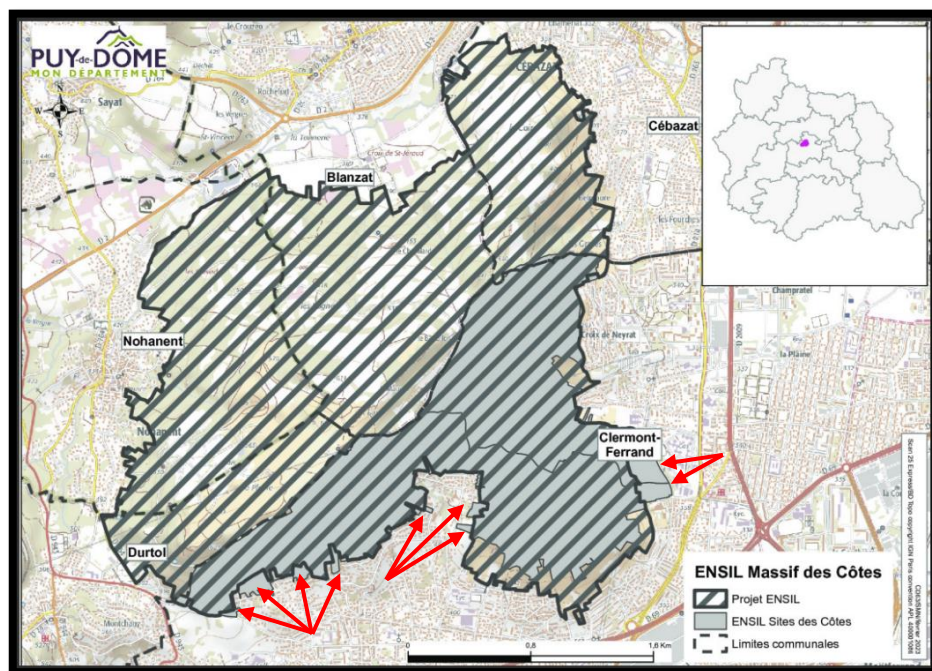
Une 1^{ère} étape franchie : et après ?

Lors du Conseil métropolitain¹ du 30 juin, la **délibération** sur la **convention partenariale** Clermont Auvergne Métropole /Conseil départemental 63 pour l'ENS du Massif des Côtes fut **votée logiquement à l'unanimité** tout comme lors de la délibération sur la demande de labellisation ENS du 30 septembre 2022.

L'ASCOT **s'en félicite** car elle a toujours souhaité que les enjeux du site ne soient pas l'objet d'une instrumentalisation politicienne que ce soit au conseil départemental ou au conseil métropolitain.

Ainsi l'**extension de l'ENS initial du site des Côtes** sur la partie clermontoise (267 ha) aux territoires des quatre autres communes – Blanzat, Cébazat, Durtol et Nohanent – permet de **labelliser en Espace Naturel Sensible au total 815 ha du Massif des Côtes**, ce qui en fait désormais **l'ENS le plus étendu du département**.

Voir le nouveau périmètre concerné sur la carte ci-dessous :



On peut constater des modifications du périmètre initial de l'ENSIL* du site des Côtes (en grisé) par rapport au périmètre du nouvel ENSIL du Massif des Côtes (en hachures) :

➤ Les **parcelles** de la **zone Nv (Naturelle viticole)** sur Chanturgue et le puy de Var ont été **incluses**, soit **27 ha**.

➤ **D'autres** situées sur les franges de l'urbanisation ont été **retirées du périmètre** (voir flèches sur la carte). Si dans certains cas, cela peut relever **d'ajustements sur la marge**, on peut se poser la question pour d'autres et **s'interroger sur les raisons de ces modifications**.

Sur le tableau récapitulatif synthétique qui suit, la différence entre le total de **829 ha*** et les 815 ha du nouvel ENS s'explique par le **retrait du périmètre initial de parcelles** qu'on peut donc **estimer à 14 ha***.

Communes	Superficie en ha	Nb de parcelles	Zonages au PLU
Blanzat	192	1476	N, AUL (1,6 ha)
Cébazat	110	1606	N, Nv (16,9 ha)
Durtol	69	636	N
Nohanent	164	1400	N, NL (22,2 ha), AUs (14 ha)
Clermont-Ferrand *	294 (267+27)*	2666	N, Nv (27 ha)
Total	829*	7784	

Concernant le zonage actuel du périmètre de l'ENS, le zonage N (Naturel), bien évidemment, domine. Cependant, d'autres zonages sont inclus dans l'espace nouvellement labellisé, comme les zones :

- ✓ Nv Naturelle viticole sur Cébazat et Clermont-Ferrand pour 43,9 ha
- ✓ NL Naturelle Loisirs sur Nohanent (ancienne carrière et abords) pour 22,2 ha
- ✓ AUL « à urbaniser à dominance de loisirs » sur Blanzat (autour de la ferme du Chevalard) pour 1,6 ha
- ✓ AUs « de production d'énergie solaire » sur Nohanent (ancienne carrière) pour 14 ha.

* **ENSIL : Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale**

¹Entre 1h25' et 1h35' sur <https://www.clermontmetropole.eu/galerie-videos/detail/video/conseil-metropolitain-du-30-juin-2023/>

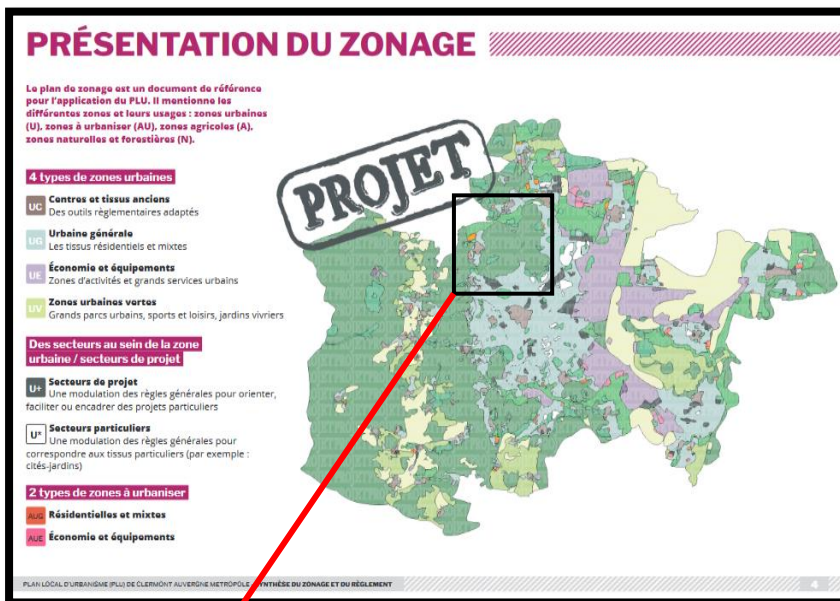
Qu'en sera-t-il dans le PLUi, à l'étape de l'élaboration du règlement, du zonage et des OAP ?

Pour l'ASCOT, le futur zonage dans le PLUi en remplacement du **zonage AUs** du PLU de Nohanent posera un sérieux problème et devrait susciter interrogations et réactions.

Rappelons qu'à la **création** du zonage AUs, par une révision simplifiée transformant 14 ha de la zone NL en zone AUs, la **DDT** (Direction Départementale des Territoires) avait émis un **avis défavorable** et que **Monsieur le Préfet** avait adressé un **courrier** (en date du 29/08/2011) demandant le **retrait de la délibération** modifiant le PLU votée le 17/06/2011 par la municipalité en place. Or, curieusement, cette **demande** ne fut **jamais suivie d'effets** !

L'ASCOT s'était opposée à cette création, sur les motifs d'**incompatibilité** aussi bien avec le **SCoT** du Grand Clermont en cours d'adoption qu'avec le **Schéma Directeur** alors en vigueur. Elle pensait, comme elle le pense toujours, au vu du contexte de forte renaturation de cet espace, qu'il y avait bien mieux à faire qu'artificialiser de nouveau - 7 ans et près de 20 ans (respectivement pour 2011 et 2023) après - le carreau de l'ancienne carrière !

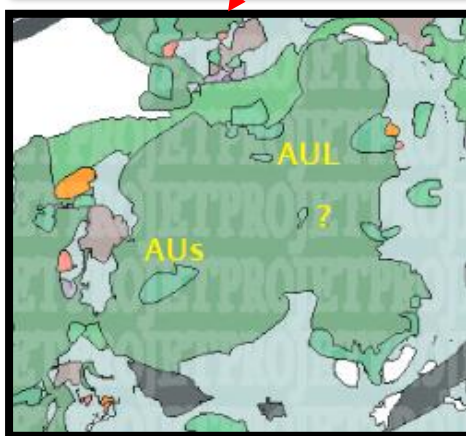
C'est pourquoi, nous nous sommes **opposés à la centrale solaire de Nohanent** en nous engageant dans un **recours contentieux contre l'arrêté préfectoral** accordant le permis de construire à cette installation industrielle. Installation **inappropriée à proximité (1km) du Bien UNESCO** et du périmètre **Grand Site de France**, qui sera incompatible avec le **nouvel ENSIL** car située sur un **corridor écologique** de la trame verte et bleue, sur un **espace en forte reconquête par la nature** et surtout sur un **aquifère** si précieux.



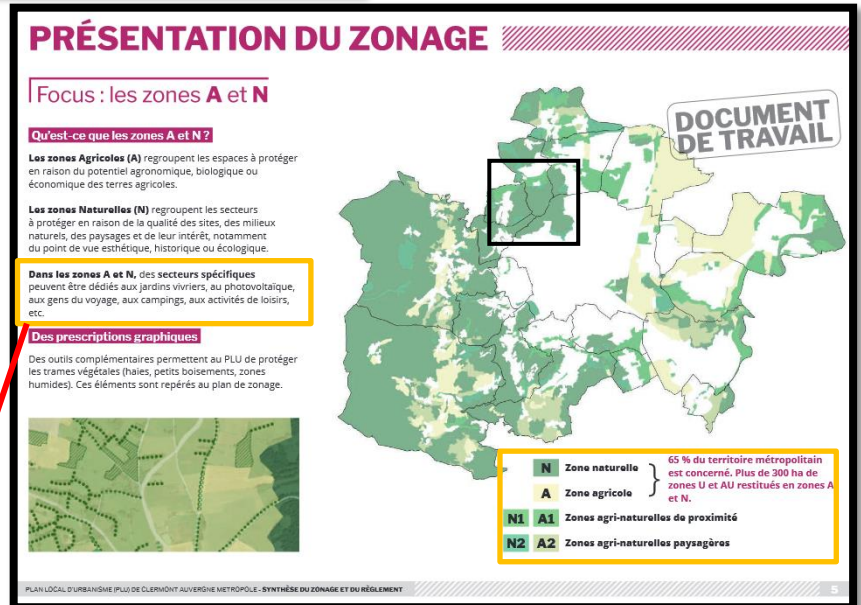
L'ASCOT, considérant que cet aquifère et les **zones humides de la carrière** sont des **atouts de 1^{er} ordre pour l'ENS** du Massif des Côtes, **demandera**, dans le cadre du PLUi, que la **zone AUS** soit remplacée par un **zonage N** (Naturel).

Elle s'opposera à la création d'un **zonage N2*pv** en remplacement du **zonage AUS** comme semble le montrer le projet de plan de zonage dans la **synthèse du zonage et du règlement**² mise en ligne en juillet 2023 sur le **site du PLUi**.

Voir cartes ci-contre et ci-dessous :



Dans les zones A et N, des secteurs spécifiques peuvent être dédiés aux **jardins vivriers, au photovoltaïque, aux gens du voyage, aux campings, aux activités de loisirs, etc**



* SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

* SD : Schéma Directeur

² <https://plu.clermontmetropole.eu/wp-content/uploads/2023/07/synthese-du-reglement-juillet-2023.pdf>

La labellisation ENS du massif des Côtes doit se prolonger, dans une seconde étape, par une mise en cohérence des documents de planification et outils règlementaires que sont le PLUi et le SCoT.

C'est pourquoi, au vu du calendrier synthétique ci-dessous, c'est bien le dossier PLUi qui, **en attente de l'issue du recours contentieux au Tribunal Administratif**, fera l'objet de toutes nos attentions pour fin 2023 et 2024.

Pour cela, nous nous appuyerons sur le **mémoire** de fin d'étude d'**Anne Boucherez** dans le cadre de son **Master2 Gestion des Territoires et Développement local** à l'IADT. Voir un résumé dans la chronique N 125 pp. 8 à 13.

Année	ENS	SD/PLU/PLUi/SCoT	Carrière
1995		Côtes de Clermont « <i>espaces naturels de proximité</i> » au Schéma Directeur	
1998			Prolongation de l'exploitation pour 6 ans Engagement de cession gratuite du foncier de l'exploitant à la collectivité
2004			Fin exploitation
2006			Études Sycomore pour définition vocation
2007			Vote « Parc rustique » de Clermont communauté
2011		Révision simplifiée du PLU de Nohanent (17/06) Approbation SCoT (20/11)	Création zone AUs (14 ha) dans zone NL « Pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer »
2015	ENS du site des Côtes (267 ha)		
2017	Élaboration du plan de gestion		Promesse bail SBC/Valeco
2018	Mise en œuvre du plan de gestion 2018/2023	Lancement élaboration du PLUi	Labellisation UNESCO Faille de Limagne
2019		Diagnostics	Mise en demeure CAM pour acquisition foncier de l'exploitant
2020			
2021		Élaboration PADD	Réservoir de biodiversité et corridor écologique dans le PADD du PLUi
2022		Définition règlement, zonage et OAP	Enquête publique centrale solaire Accord permis de construire Recours de l'ASCOT au TA
2023	ENS du Massif des Côtes (815 ha)		
2024	Élaboration du nouveau plan de gestion	Enquête publique Approbation PLUi	
2025			
2026	Mise en œuvre du plan de gestion 2026/2036		

*IADT : Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes du Développement des Territoires

*PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

*CAM : Clermont Auvergne Métropole *SBC : Société des Basaltes du Centre

La forêt revient

Le billet Nature d'Yves Poss

Une promenade sur les bords de l'ancienne carrière de Durtol-Nohanent permet de découvrir comment la forêt revient sur les Côtes.

À son rythme.

Le trajet évoqué suit les chemins balisés qui, partant du parking de l'antenne de télévision, passent au sommet de la Garlande avant de descendre vers l'entrée de la carrière. Il s'ouvre sur le paysage de la Faille de Limagne, de la Chaîne des Puys, de la ville, et des villages du nord des Côtes.

Plus de dix espèces arborées contribuent à ce retour de la nature.

Les arbres révèlent le sol sur lequel ils sont installés.

Chaque espèce reflète le sol, et donc le sous-sol auxquels elle est adaptée.

Au début de cet itinéraire, un sol squelettique, érodé, qui subsiste sur la couche supérieure de basalte.

Ensuite la terre rapportée par le carrier sur le versant, pour obtenir la reconnaissance par le Préfet de ses efforts de renaturation du site : ces travaux de terrassement ne dissimulent pas complètement l'escarpement de la coulée de lave miocène qui marque la limite de l'exploitation, ou la couche de sables feldspathiques qui la recouvre. Celle-ci se manifeste par les chailles, pierres de silex qui peuvent être ramassées dans certaines des ornières qui marquent, hélas, les abrupts du bord de l'excavation. Donc alternance de terre rapportée et de roches à fleur de terre, qu'exprime la végétation, par sa composition, et par la taille des arbres qui s'y installent.

Enfin, au niveau inférieur, des pierres concassées recouvrent les sables de l'ère tertiaire : ce sol minéral évolue rapidement, par l'arrivée d'une végétation pionnière.

Les arbres peuvent avoir quatre origines.

Les graines sont tombées des arbres préexistants



Sur le plateau, la plus ancienne, la plus classique vient des graines issues d'arbres préexistants sur les bords des champs ou des chemins : l'abandon des pratiques agricoles a permis la constitution d'un petit bois au bord de la route.

Le chêne pubescent³ y domine. [1]

Il est accompagné d'érable sycomore⁴, d'orme champêtre⁵, et de frêne commun⁶ : ces deux dernières espèces sont gardées dans les haies, encore aujourd'hui en Auvergne et ailleurs, parce que leur feuillage peut être distribué aux troupeaux les années sèches.



Le carrier a planté des arbres pour « renaturer » le versant

Pour respecter l'obligation qui lui en avait été faite, le carrier a planté, sur le versant préalablement terrassé, quelques tâches de robinier faux acacia⁷, vigoureux actuellement, mais aussi de l'alisier de Fontainebleau⁸, plus ou moins bien venant : ses fleurs seront appréciées par les insectes pollinisateurs, et ses fruits par les oiseaux, à l'automne. [2]

Il est possible que d'autres espèces aient été installées, qui ne sont plus identifiées comme telles.

³ Chêne pubescent, *Quercus pubescentis* Willd.

⁴ Érable sycomore, *Acer pseudoplatanus* L.

⁵ Orme champêtre, *Ulmus minor* Mill.

⁶ Frêne commun, *Fraxinus excelsior* L.

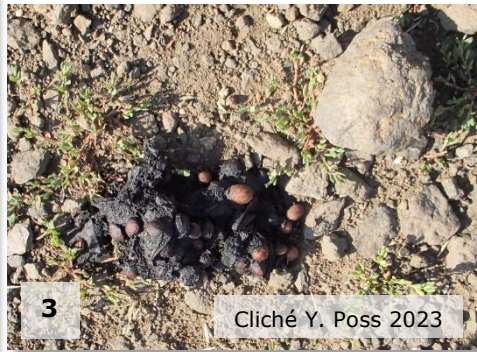
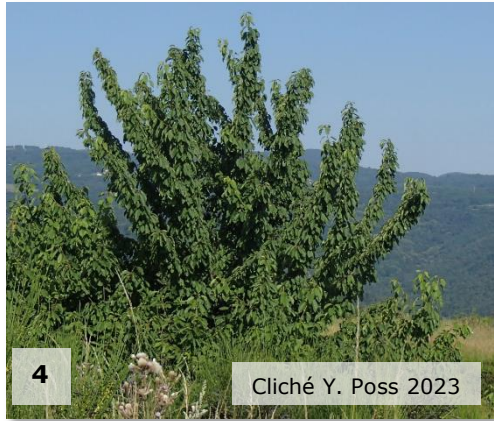
⁷ Robinier faux-acacia, *Robinia pseudoacacia* L.

⁸ Alisier de Fontainebleau, *Sorbus latifolia* Pers.

Les animaux font des réserves, et ne digèrent pas toutes les graines

Les animaux s'activent depuis l'abandon du chantier pour mettre en terre, bien sûr à fin de réserves hivernales, des graines diverses. Et certaines sont oubliées. Le gland devient chêne pubescent, dont les plants émaillent la pente : le geai des chênes, le bien nommé, en est responsable. Mais la pie, ou l'écureuil, ont pu semer les noyers⁹ parfois bien vigoureux.

D'autres graines ne sont pas digérées, et germent après leur abandon sur les Côtes [3] : renards, blaireaux, mustélidés, oiseaux cueillent ou ramassent des fruits dans les jardins et vergers. Ainsi s'installent pruniers¹⁰ et merisiers¹¹ [4]. La parcelle dont l'ASCOT est propriétaire héberge un griottier¹² [5]: un noyau y a été déposé on ne sait pas par quel animal.



Et autant en emporte le vent



Le vent, enfin, apporte sa contribution : il porte, parfois sur des grandes distances, les graines plus ou moins ailées d'espèces pionnières, qui trouvent dans cette ancienne carrière un site propice à leur installation. Traditionnels premiers arrivants sur les terres d'Auvergne, quelques pins sylvestres¹³ sont bien installés. Ils reproduisent ici le phénomène qui peut s'observer en Margeride, où ils reconquièrent le paysage avant que le sapin et le hêtre ne s'y installent, sous leur abri. Quelques exotiques témoignent de la proximité de la ville, et de ses parcs et jardins: un pin blanc¹⁴, à cinq aiguilles [6], un douglas¹⁵ et un cèdre¹⁶ ont été repérés. Qui fera l'inventaire de ces nouveaux venus sur l'ensemble du site ?

Et le peuplier noir¹⁷ [7] envahit le carreau de l'ancienne carrière : il est issu des rideaux de peupliers d'Italie qui ont été plantés

sur les rives des fossés alentour. Ses fruits, dont la masse cotonneuse envahit parfois les trottoirs - c'est la *neige de mai* en pays russophone - se dispersent largement. Ils ont su trouver, au travers de l'empierrement mis en place en fin de chantier, les sables que celui-ci recouvre, et qui forment une éponge, une nappe phréatique suspendue. Les plus grands, les plus anciens ainsi arrivés, n'ont pas quinze ans et peuvent dépasser cinq mètres de haut.



⁹ Noyer, *Juglans regia* L.

¹⁰ Prunier domestique, *Prunus domestica* L.

¹¹ Merisier, *Prunus avium* L. = *Cerasus avium* (L.) Mænech

¹² Cerisier griottier, *Cerasus acida* Gaertn.

¹³ Pin sylvestre, *Pinus sylvestris* L.

¹⁴ Pin blanc, *Pin Weymouth*, *Pinus strobus* L.

¹⁵ Douglas, *Pseudotsuga menziesii* (Mirb.) Franco

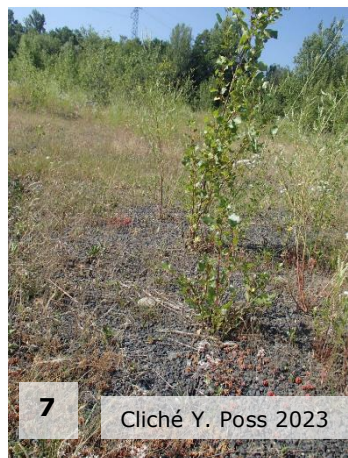
¹⁶ Cèdre de l'Atlas, *Cedrus atlantica* Manetti

¹⁷ Peuplier noir, Peuplier d'Italie, *Populus nigra* L.

La forêt revient

Ainsi, sur cette partie des Côtes, la forêt revient, plutôt que la friche : elle sera inégale, variée, avec des clairières, mais la densité des arbres de haute-tige - le nombre de plants à l'hectare - s'y compare aisément avec des plantations urbaines opérées à grand frais. Et ce n'est qu'un début. [7]

C'est un bel exemple de nature férale¹⁸, de ré-ensauvagement, encore en libre évolution. [8]



Lors de ce cheminement, le promeneur regardera aussi le petit monde du vivant : les fleurs, et les insectes. Ceux qui vivent du nectar, ceux qui dévorent les herbes, ceux qui sont carnivores, tels le frelon ou la discrète mante religieuse.

Et il sera peut-être surveillé par le lent plané d'un milan royal, ou par le vol stationnaire d'un faucon crécerelle, celui qui a inspiré, dans nos églises, l'image du Saint Esprit.

Des arbres sur l'ancienne carrière

Chêne pubescent, *Quercus pubescentis* Willd.
Érable sycomore, *Acer pseudoplatanus* L.
Robinier faux-acacia, *Robinia pseudoacacia* L.
Peuplier noir, Peuplier d'Italie, *Populus nigra* L.
Merisier, *Prunus avium* L. = *Cerasus avium* (L.) Mœnch
Alisier de Fontainebleau, *Sorbus latifolia* Pers.

Orme champêtre, *Ulmus minor* Mill.
Frêne commun, *Fraxinus excelsior* L.
Noyer, *Juglans regia* L.
Cerisier griottier, *Cerasus acida* Gaertn.
Prunier domestique, *Prunus domestica* L.
Pin sylvestre, *Pinus sylvestris* L.

Yves POSS



La carrière : un écrin arboré vu du sentier des balades de Léa et Tino

¹⁸ Schnitzler A., Génot J.-C., (2021), La féralité : un concept novateur pour les forêts, *Revue forestière française* 73 -2- 3, numéro spécial « Des forêts en libre évolution », AgroParisTech éd., Nancy, pp. 271-279, doi :10.20870/revforfr.2021-5472

L'avifaune des Côtes

Le loriot – le pouillot véloce

Poursuivant notre promenade sur les Côtes de Clermont nous avons découvert précédemment le milan royal et la huppe fasciée (cf. Chronique N° 127 p.9)

Découvrons maintenant d'autres oiseaux fréquentant ce site :

Le loriot (*Oriolus oriolus*)

Oiseau de la taille d'un merle au plumage remarquable, le mâle est jaune d'or avec un bec rouge et les ailes et la queue noire ; la femelle est plus terne. C'est un migrateur qui revient d'Afrique fin avril et qui repart début septembre.

Seul représentant de son genre en Europe, c'est un oiseau de plaine qui évite les terres hautes. Il recherche la présence de grands arbres pour bâtir son nid et fréquente essentiellement les forêts et les bosquets touffus. Il se nourrit d'insectes, de chenilles et autres invertébrés. Il devient plus frugivore à la fin de l'été.

Son nid est une nacelle arrimée à deux branches et implantée très haut dans l'arbre. Il n'élève qu'une couvée de trois à quatre petits par an.

Son chant est sonore et flûté, on l'entend plus qu'on ne le voit, il est de ce fait très dur à photographier.

Il s'agit de l'un des plus beaux oiseaux de notre avifaune



Cliché C. Chamard-LPO AURA

Le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*)



Cliché F. Guélin-LPO AURA

Le Pouillot véloce est un petit oiseau très vif au plumage discret, il a le dessus du corps brun vert et le dessous brun clair teinté de jaune. Il a le bec fin caractéristique des insectivores. Son territoire de prédilection est constitué de bosquets, de haies et de buissons dans lesquels il est constamment en mouvement.

C'est un migrateur partiel qui hiverne de plus en plus souvent dans le massif central. La majorité hiverne cependant dans le sud de l'Europe. Son nid est petit, de forme ovoïde avec une entrée latérale et situé le plus souvent dans des branches basses. Les bonnes années il peut élever deux couvées

de quatre à six œufs, la première début mai, la seconde à la mi-juin.

Difficile à voir car toujours en mouvement, on le repère par son chant formé d'un long refrain monotone sans cesse répété et rappelant avec de l'imagination le bruit de pièces qui s'entrechoquent. Les anciens surnommaient d'ailleurs cet oiseau le compteur d'écus.

Sur les Côtes on peut également rencontrer ses cousins le pouillot fitis et le pouillot de Bonelli qui sont plus rares.

Pierre COUFLEAU

Photos avec l'aimable autorisation de Cyrille CHAMARD et François GUELIN - LPO AURA

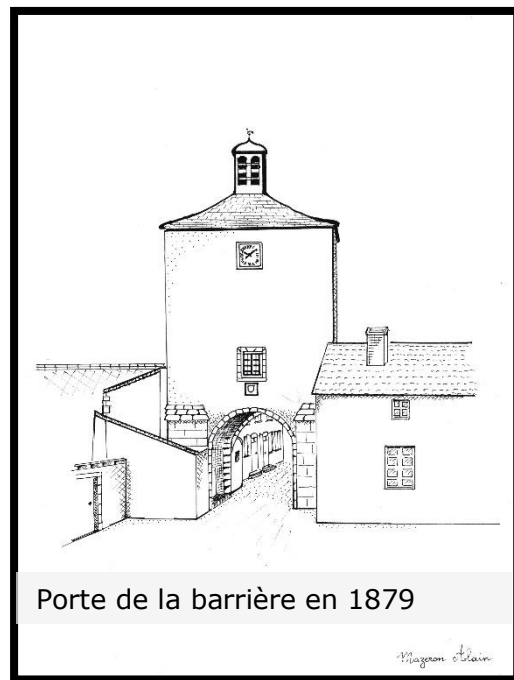
Vous et les Côtes

Alain MAZERON - Racines Gerzatoises

C'est le 19 janvier 1988 que naissait "Racines Gerzatoises" à l'initiative de son premier président Henri Bardin et de Jacques Decorps maire de notre commune. Ce n'était ni un hasard ni une coïncidence car une année plus tard, nous allions célébrer le deux centième anniversaire de la Révolution Française. La mission était de rechercher ce qu'il s'était passé dans notre paroisse pendant cette période si importante de notre histoire nationale. Depuis, les activités des "Racines" n'ont pas cessé d'évoluer et de se diversifier : présence aux manifestations gerzatoises, organisation de sorties culturelles, publications et rééditions d'ouvrages d'auteurs oubliés, visite du centre historique depuis une quinzaine d'années,

Et puisque notre voisine et amie des "Côtes de Clermont" nous en donne l'occasion, nous allons vous parler quelque peu de notre histoire. L'histoire de "Gerzacum", c'est aussi celle de la Grande Limagne, pays de marais, pays de grenouilles. Partout où la pioche et la pelleuse creusent, on trouve des traces de vie depuis le Paléolithique, le Néolithique, les Ages du bronze et du fer, la période gallo-romaine jusqu'au Moyen Age et en deçà. Toutes les fouilles archéologiques récentes en attestent.

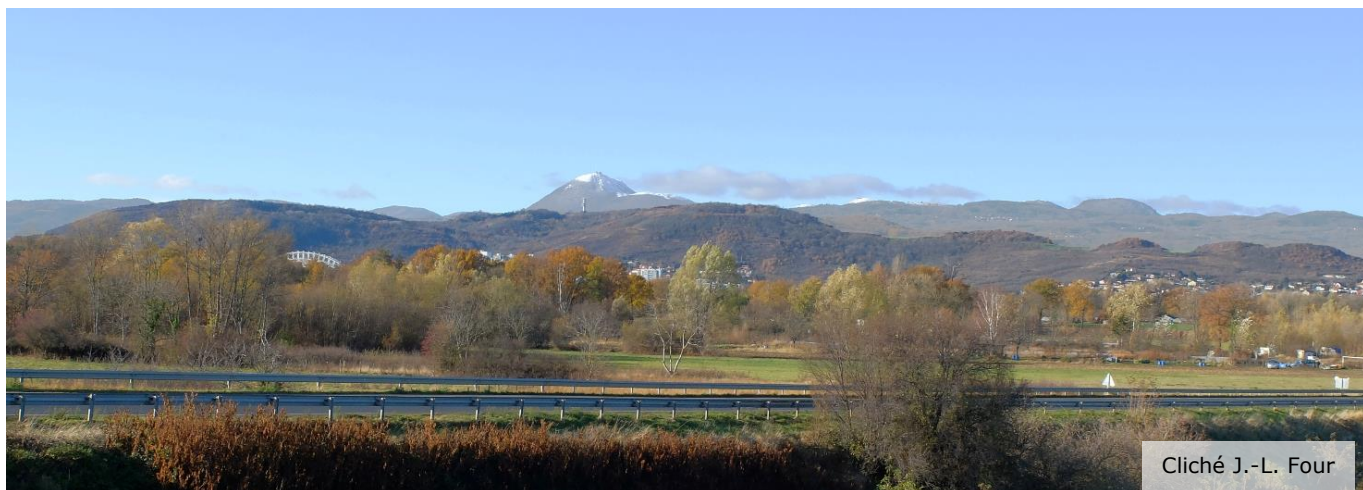
Gerzat et son fort au 12ème siècle, c'est une muraille épaisse, neuf tours et trois portes, un fossé large alimenté par le Bédât et profond que l'on peut s'y noyer. C'est aussi une population laborieuse de cultivateurs qui a su conquérir ses libertés; plus tard aspirée par l'activité industrielle clermontoise. Les familles clermontoises aisées achètent des domaines dans les riches terroirs gerzatois, y construisent et viennent y séjourner en été. Devons-nous penser que la terre de Gerzat vit les premières rencontres d'Etienne Pascal et d'Antoinette, la fille des Begon future maman de Blaise ? Le domaine de *Dona Vigna* ayant appartenu à la famille Pascal est toujours là.



Porte de la barrière en 1879

Depuis quelques dizaines d'années, le Clermont bâti a rejoint Gerzat et son voisinage est accaparant. On a accolé à Gerzat le nom désagréable de "Cité-Dortoir" ce que nous réproprons. Pourtant, il nous semble que les "Côtes de Clermont" résistent à la boulimie immobilière clermontoise. C'est tant mieux ! Il nous suffit de lever la tête pour apercevoir les trois collines s'étagant sous le puy de Var et plus haut les côtes verdoyantes où faune et flore protégées se développent. Cette topographie nous évoque César dans ses récits sur la guerre des Gaules.

Nous pensons que les initiatives de l'Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue afin de sauvegarder le caractère naturel du site sont louables et ne peuvent qu'être encouragées. Nous avons eu l'occasion de nous rendre compte sur place lors de notre visite de l'intérêt patrimonial et de sa proximité avec un centre-ville qui ne demande qu'à pouvoir profiter d'un lieu de randonnée et de plein air.



Cliché J.-L. Four

Les Côtes de Clermont vues de Gerzat



Assemblée générale ¹⁹

Le **31 mars**, notre assemblée générale annuelle s'est déroulée en présence d'une quarantaine de personnes. Ce fut l'occasion de faire le **bilan d'une année 2022 très chargée**.

- Les différents **rapports** (moral, d'activités et financier) **tous adoptés à l'unanimité** furent l'occasion de riches échanges sur :
 - ✓ le dossier carrière et projet de **centrale solaire de Nohanent** pour lequel l'ASCOT a engagé un **recours contentieux** devant le **Tribunal Administratif**,
 - ✓ le dossier de la requête au Conseil d'Etat pour « **l'annulation du décret de classement du site de la bataille de Gergovie**, des *oppida* de Corent, Gergovie, Gondole et **des camps romains de César** » portée par la Fédération Patrimoine Environnement (cf. Chronique N° 126),
 - ✓ la **baisse conjoncturelle** (ponctuelle) du nombre de nos **adhérents** et surtout les **difficultés persistantes** (inquiétantes) de **renouvellement** au sein **du Conseil d'administration**,
 - ✓ la **forte hausse des coûts d'affranchissement** (25% entre 2019 et 2022) pour **l'envoi de la chronique** qui nous conduira à ne la transmettre **que par courriel**.
- Pour **l'élection du Conseil d'administration**, une nouvelle candidature, celle de **Jean-Louis Ferreyrolles**, fidèle soutien toujours disponible pour les travaux de terrain et la sonorisation de nos manifestations s'est ajoutée aux membres du CA 2022 et a été **votee à l'unanimité**, portant ainsi au nombre de 11 la composition du CA 2023 (voir tableau en bas de page)
- Enfin, **l'affiliation de l'ASCOT** à la fédération France Nature Environnement (**FNE 63**), représentée par sa présidente, Isabelle Piedpremier, fut soumise à l'approbation de l'assemblée générale et **adoptée à l'unanimité**.

La partie statutaire de l'Assemblée générale terminée, la soirée se poursuit par un **diaporama** de présentation de **l'avant-projet alternatif** élaboré par le groupe de travail de l'Ascot et par le traditionnel buffet toujours apprécié.

Un grand merci à tous et toutes

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASCOT 2023	
Membres du Comité de direction	Autres membres
= Représentants légaux	JALICON Christiane
VAISSAIRE Hélène - Trésorière	BORIAS Eric
AGUAY Michel - Trésorier-adjoint	COUFLEAU Pierre
AMBLARD Jean-Louis - Secrétaire	FERREYROLLES Jean-Louis
FOUR Jean-Louis - Secrétaire adjoint	RODDIER Laurent
ROBERT William - Secrétaire-adjoint à l'environnement	SIGNORET Christian

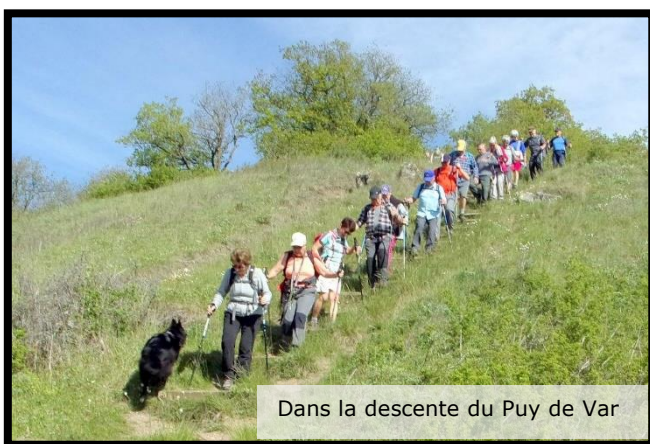
¹⁹ [Article de La Montagne du 6 avril](#)

Randonnée à la découverte des Côtes avec l'ASCOT (W.R)

Le club Passe Montagne organisait le 4 mai une randonnée pédestre sur le Massif des Côtes : Un beau parcours de 8 km, pour les 31 participants, à travers les Côtes, en passant par le Puy de Var et par Chanturgue.



Accueilli par l'ASCOT, le groupe a enrichi cette balade, riche de beaux paysages, par un éclairage sur la géographie, la géologie, l'histoire (toujours riche en discussion) de son occupation et sur les enjeux des sites visités.



Selon une tradition gauloise bien établie à Passe Montagne, la randonnée s'est terminée par un banquet gaulois. La place du barde restant à déterminer...



Une expérience réussie de découverte du Massif des Côtes et de ses enjeux par un public plutôt nombreux. Un bon moment à renouveler !

Vous souhaitez faire une randonnée sur les Côtes, n'hésitez pas à nous contacter pour l'organiser et vous guider si besoin : ascot@cotes-de-clermont.fr

Et pour vous donner envie, visionnez la **superbe vidéo** réalisée par Cédric Trilho de [Fortyproduction](https://www.youtube.com/watch?v=FN-mXoNFA8U) sur <https://www.youtube.com/watch?v=FN-mXoNFA8U>

Conseil métropolitain du 30/06/2023

Lors de ce conseil métropolitain où a été votée à l'unanimité la délibération sur la convention partenariale pour l'ENS du Massif des Côtes (voir plus haut pp. 2 à 4), l'ASCOT, si elle a particulièrement apprécié le consensus affiché, a bien pris note avec attention des différentes interventions et commentaires.

Tout d'abord, **Jean-Marie Vallée**, rapporteur de la délibération, qui, à l'issue de sa présentation, faisait remarquer **le rôle important de la biodiversité dans l'absorption du CO2** par les prairies et les massifs forestiers.

L'ASCOT a particulièrement relevé les interventions de **Cécile Birard**, pour le groupe des **Socialistes apparentés**, et de **Flavien Neuvy** qui ont déclaré qu'on ne pouvait qu'approuver cette délibération.

Ce dernier, bien concerné puisqu'une partie de la commune de Cébazat (soit 110 ha) dont il est le maire sera dans le périmètre de l'ENS du Massif des Côtes, rajoutait que c'était « **une étape importante franchie** » et qu'il espérait que cette délibération serait votée à l'unanimité.

Quant à Mme Birard, son intervention ([entre 1h 30' et 1h 33'](#)) mettant l'accent sur **l'importance de la biodiversité**, fut appréciée au point que l'ASCOT le fit savoir dans un mail dont voici des extraits ci-dessous :

Bonjour Mme Birard

Ayant assisté au dernier conseil métropolitain où a été votée à l'unanimité la convention partenariale ENS, je tiens, au nom de l'ASCOT, à vous remercier pour votre intervention qui présente bien les enjeux de ce site placés dans un contexte global d'érosion (pour ne pas dire effondrement) de la biodiversité.

Ce site est effectivement une "**maille essentielle de la trame verte et bleue**", coeur de la métropole (cerné par l'urbanisation).

C'est, comme vous l'avez dit, un "**trait d'union**" ou "**corridor**" entre le parc naturel des volcans d'Auvergne et le Livradois Forez avec l'Allier comme artère principale à l'échelle départementale mais aussi un poumon vert à l'échelle de la Métropole.

Oui vous avez raison cet ENS est "**une pièce supplémentaire à l'édifice si fragile de la préservation de la biodiversité**".

Pour nous, Association pour la Sauvegarde des CÔtes de Clermont-Chanturgue, créée en 1990 pour stopper l'exploitation de l'ancienne carrière dite de Durtol/Nohanent, nous savons ce que cela signifie.

Or si naturellement, depuis l'arrêt de la carrière en 2004, la nature a repris ses droits très rapidement sur cet espace minéral, il y a de quoi s'inquiéter du projet de centrale de Nohanent qui va artificialiser plus de 10ha et fragmenter des milieux différents constituant une véritable mosaïque (pelouses sèches, prébois, bordures forestières, pelouses humides, zones humides, mares...).

Le potentiel et la dynamique de renaturation sont reconnus par les naturalistes (Bouchardy,..), associations naturalistes (CEN, LPO, CPIE,...) et confirmés par les données de l'observatoire métropolitain de la biodiversité démontrant la richesse en biodiversité de l'emplacement de l'ancienne carrière. (...)

La végétation hygrophile qui s'y développe en atteste avec, par exemple, les accrus de peupliers noirs qui colonisent toute la carrière. C'est bien pour ces raisons que nous pensons que dans ce contexte, le bénéfice apporté par ce réservoir de biodiversité, qui plus est, sur 2 corridors écologiques à renforcer (dans le PADD du PLUi) nous paraît aussi important que celui apporté par une centrale photovoltaïque. Il n'est bien évidemment pas question d'opposer transition énergétique et biodiversité mais d'apprécier objectivement les impacts et bénéfices de tout projet pour ce lieu qui présente le plus beau point de vue sur la faille de Limagne Bien UNESCO au belvédère de La Garlande (rebord sud-ouest de la carrière).

Si l'on y rajoute que le lieu d'implantation est situé dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, sur la commune de Nohanent qui fait partie du périmètre Grand Site de France Chaîne des Puys - Puy de Dôme depuis le 29/07/2021, on peut penser que d'autres voies sont possibles pour ce qui est l'ENS le plus étendu du département. Ce sont d'ailleurs pour ces raisons que l'ASCOT a élaboré et remis lors de l'enquête publique sur la Centrale de Nohanent un avant-projet alternatif pour l'ensemble du massif des Côtes. Avant-projet transmis également aux maires de la vallée du Bédât ainsi qu'à Monsieur le président de CAM, Olivier Bianchi, en mains propres. (...)

Enfin, le président de Clermont Auvergne Métropole conclut la délibération en annonçant le résultat du vote qu'il dédia mystérieusement à une personne absente de cette assemblée mais visiblement présente dans son esprit...

Peut-être pensait-il à Christiane Jalicon, « la panthère des Côtes », qui lors du conseil municipal clermontois du 23/06 avait fait remarquer que la centrale solaire de Nohanent implantée sur un corridor écologique, sur une zone humide et un aquifère était particulièrement malvenue tout comme le zonage AUs du PLU de Nohanent ?

Elle en appelait ses collègues élus clermontois à soutenir le remplacement de ce zonage AUs par un zonage N (Naturelle) et la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle dans le prochain PLUi. Une façon ainsi de remettre de la cohérence en respectant l'orientation du Schéma de Cohérence Territoriale qui définissait l'ancienne carrière comme « pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer ».

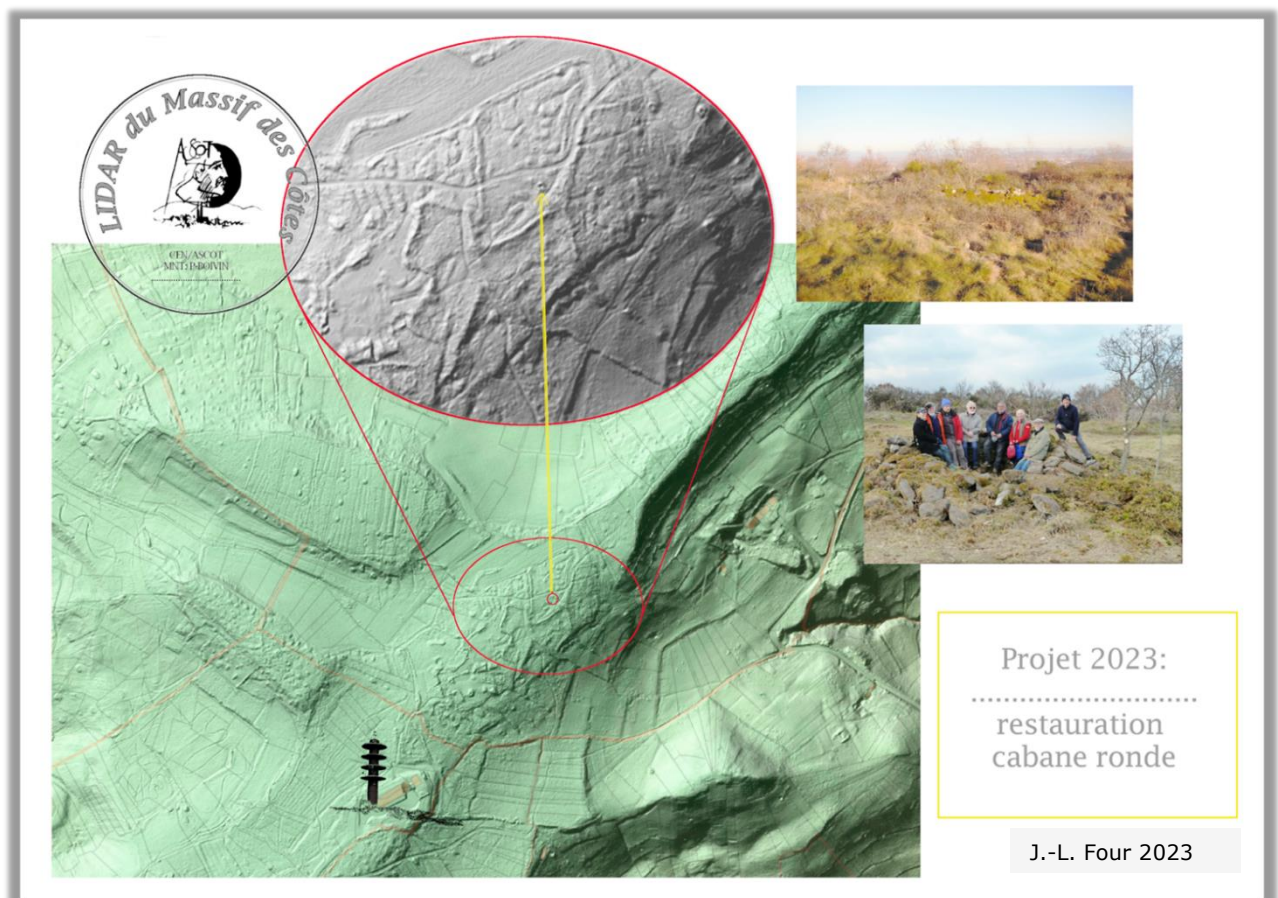
Projet de reconstruction d'une cabane en pierre sèche

Lors de notre AG, nous avons fait part de notre intention de mettre en valeur le patrimoine vernaculaire du plateau des Côtes de Clermont. Pour avoir un aperçu de ce patrimoine, vous pouvez consulter notre site internet sur le lien suivant : <http://www.cotes-de-clermont.fr/Ascot-pierres.html>

Le suivi de ce dossier a été logiquement confié à Philippe Gras, auteur de tous les textes concernant ce patrimoine vernaculaire. Plusieurs rencontres sur le terrain avec [Manuel Duveau](#)²⁰, murailler, ont permis de mieux appréhender et définir le projet.

Ayant repéré avec le Lidar, sur une des parcelles de l'ASCOT, un tas de pierres au milieu des broussailles, le débroussaillage de la zone fut effectué en plusieurs séances par les bénévoles de l'ASCOT. C'est ainsi qu'à partir des bases de ce qui vraisemblablement était une cabane en pierre sèche, Manuel Duveau en fit une 1^{ière} estimation de cubage et de coût.

Cela nous permet de nous rendre compte que cela pouvait être réalisable et qu'en fonction du devis définitif, il faudrait définir un plan de financement pour compléter les apports propres de notre association. Il pourrait être envisagé de faire appel à une souscription comme nous l'avons fait pour la remise en état du *fanum* de Blanzat. (cf. chronique N 93 de 2014 pp. 12 à 13). Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant dans les prochaines chroniques de l'évolution de ce dossier.



²⁰ Voir le documentaire « Chibotte, la main de l'homme » mis en ligne par Pierre Sèche Haute Loire <https://www.youtube.com/watch?v=j7GRfLB8Uc8>

Trois nouvelles expositions archéologiques dans le département

Une nouvelle et grande exposition²¹, qui a débuté début juillet au **Musée Bargoin**, intitulée « *Le Temps de la Méridienne 5000 ans d'histoire sous l'autoroute A75* », se tient jusqu'en mai 2024. Elle est relative aux importantes fouilles préventives ayant eu lieu entre octobre 2018 et février 2020 sur le tracé de l'A75 sur les sites de Pontcharaud (commune de Clermont-Ferrand), du Douleix (Veyre-Monton), de La Jonchère et du Péretine (Le Crest), fouilles réalisées par l'Inrap et totalisant une superficie de pratiquement 4 ha.

Elles ont permis de mettre en évidence des vestiges exceptionnels datant du Néolithique, de l'âge du Bronze et du second âge du Fer, qui relèvent des domaines domestiques, artisanaux, funéraires et cultuels.

Sur le site du Douleix, la presse nationale s'était notamment fait l'écho des découvertes spectaculaires d'un ensemble mégalithique d'alignements de menhirs comportant notamment une stèle féminine, ce qui est inédit en Auvergne, et d'une sépulture monumentale de l'âge du Bronze, constituée de gros blocs de pierre et contenant la chambre funéraire d'un seul homme, de grande taille, vraisemblablement un haut dignitaire.

À Pontcharaud, d'importants vestiges faisant partie de la première grande agglomération des Arvernes dite d'« Aulnat » (en réalité entièrement située sur la commune de Clermont-Ferrand et qui s'étendait sur environ 150 ha au II^e siècle av. J.-C.) ont été mis au jour. Signalons en particulier une cinquantaine de sépultures comportant un abondant mobilier funéraire (notamment de remarquables céramiques tournées).

Mais les découvertes ne s'arrêtent pas là... C'est ce que vous découvrirez en allant visiter cette superbe exposition aux textes et à la scénographie impeccables. Félicitations à toutes celles et ceux qui y ont contribué et particulièrement à M^{mes} Bèche-Wittmann, responsable du département archéologie du Musée Bargoin et Veschambre-Patrac, chargée des collections archéologiques de ce même musée, qui en ont assuré le commissariat général.

La sortie d'une publication sur ces fouilles préventives – « *5000 ans d'histoire sous la Méridienne* » – est prévue pour septembre.

À noter, pour finir, que l'exposition débute à l'extérieur sur le parvis du musée, puisqu'une tombe néolithique en pierre sèche, découverte à Pontcharaud et qui comportait trois inhumations, y a été reconstituée (sans les squelettes). Elle n'est d'ailleurs pas sans évoquer la sépulture collective mise au jour par Paul Eychart sous le collège de Trémonteix en 1984 (cf. article à paraître : « *Découvertes archéologiques de Paul Eychart à Trémonteix* »).

Ayant pour titre « *Sous l'aéroport, 3000 ans d'histoire* », une autre exposition, nettement plus modeste puisque consistant simplement en une quinzaine de panneaux, mais non moins intéressante, est visible dans le hall d'entrée de **l'aéroport de Clermont-Ferrand**. En effet, une fouille préventive de l'Inrap, réalisée en 2020-2021 en amont de travaux réalisés sur une partie des pistes, a permis de découvrir un rare habitat du 1^{er} âge du Fer, une villa gallo-romaine, un village mérovingien, et, surtout, la sépulture d'enfant gallo-romain la plus riche en mobilier jamais découverte en Auvergne²².

Enfin, la **Maison archéologique des Combrailles**²³ (à Voingt) propose une nouvelle exposition temporaire intitulée « *Sous les radars* ». Elle est consacrée aux découvertes archéologiques faites dans le pays des Combrailles à l'aide d'images satellites, de photographies aériennes, du LIDAR et surtout du géoradar. Les prospections géophysiques, qui permettent en quelque sorte de lire à travers le sol, ont en effet permis de mettre en évidence de nouveaux temples, un complexe monumental et peut-être des thermes ayant appartenu à l'agglomération antique dite de « Beauclair » (mais dont le véritable nom était sans doute *Fines* c'est-à-dire « frontière ») ; ce qui permet d'augmenter l'importance de cette agglomération gallo-romaine, située en limite des cités arverne et lémoince (l'Auvergne et le Limousin) sur les communes actuelles de Giat et de Voingt. Cette exposition prolonge ainsi l'exposition permanente « *Des voies et des hommes* » qui présente les vestiges de 5000 ans d'histoire dans les Combrailles du Néolithique au Moyen Âge.

N'hésitez donc pas à prendre le chemin de Voingt où vous serez accueilli par Pierre Ganne, aussi sympathique que compétent, véritable mémoire vivante de l'archéologie des Combrailles. (P. G)

²¹ <https://www.inrap.fr/le-temps-de-la-meridienne-5000-ans-d-histoire-sous-l-autoroute-a75-puy-de-dome-17385>

²² <https://www.inrap.fr/une-sepulture-antique-d-enfant-sous-l-aeroport-de-clermont-ferrandauvergne-15447>

²³ <http://www.ccvcommunaute.fr/culture-loisirs/maison-archeologique-combrailles/>

BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES

Conférence sur la Reine Margot

Plusieurs membres de l'ASCOT ont pu assister, le 28 avril, à une conférence passionnante de Monsieur Georges Grimal sur Marguerite de Valois, plus connue sous le nom de Reine Margot.

La salle Abbé-Prévost était comble pour l'occasion, démontrant ainsi l'intérêt des habitants pour l'Histoire. Merci et félicitations au conférencier et aux organisateurs pour cette initiative.

L'ASCOT au forum des territoires quartier ouest

L'ASCOT a participé le 14 juin à ce 1^{er} forum des territoires organisé par la municipalité pour le quartier La Glacière sur l'espace Beaupeyras.

Nous avons préparé une exposition dans notre local présentant nos actions et nos réalisations dont le levé Lidar 2017 cofinancé avec le CEN Auvergne et le parcours archéologique de Trémonteix, lauréat du 1^{er} Budget participatif 2018.

Une balade suivant l'ancien cours du ruisseau de Bouys, canalisé sous les rues Sully et de Bouys, permet de découvrir certains totems de ce parcours archéologique et ainsi de remonter le temps sur près de 7000 ans !

L'itinéraire conduisit les participants jusqu'à l'emplacement de la sépulture du plus vieux « clermontois », l'homme du Creux-Rouge, en passant par la place Paul Eychart et la zone du sanctuaire de Trémonteix, [inscrit aux Monuments Historiques](#).



L'équipe de l'ASCOT devant le local

L'ASCOT pour les JEP du 17/09

Pour les Journées du Patrimoine 2023, l'ASCOT proposera une balade commentée sur la bataille de Gergovie selon l'hypothèse de Paul Eychart, le dimanche 17 septembre à 16 h.

Point de rendez-vous au Col du Bancillon. Gratuit. Contact et inscription obligatoire au 06 07 72 64 09.

Tenue adaptée à la marche et aux conditions météo. Prévoir eau.

Attention: accès recommandé par la rue de Blanzat. Voir l'itinéraire à partir de la Maison des Sports sur le lien <https://goo.gl/maps/H93AHo63o1Rnu6ME9>



Le texte de César en mains, comme fil conducteur, vous revivrez sur le terrain cet épisode de la Guerre des Gaules, unique défaite de César, en terre arverne. Vous comprendrez aisément le scénario relaté et replacé dans un décor dont tous les éléments topographiques s'accordent parfaitement. Nul besoin de "réalité virtuelle augmentée", simplement la réalité du terrain qui ne demande qu'à être mise en lumière et confirmée par des

recherches archéologiques notamment sur Chanturgue, emplacement supposé du petit camp romain de César!

Pour se préparer en amont voir sur : <http://www.gergovie.fr/htmfr/batailledegergovie.mp4>

Décès de Michel SAURET et de Frédérique HEBRARD

Au moment où nous bouclions cette édition de la Chronique, nous avons appris avec une profonde tristesse le décès de notre ami Michel SAURET, père de Dominique SAURET-VELLE.

Très prochainement, nous reviendrons sur l'immense contribution que cet adhérent de la première heure et fidèle soutien a, jusqu'au bout de sa vie, apporté à l'ASCOT.

Quelques jours plus tard, nous apprenions le décès de Mme Frédérique HEBRARD, épouse de Louis VELLE et mère de Nicolas VELLE.

Notre association adresse à Dominique, Nicolas et leurs proches, qui ont connu une année 2023 particulièrement éprouvante, ses vives et très sincères condoléances.



La carrière : un écrin boisé vue des Côtes de Blanzat

Cliché brbs/ascot 2023

APPEL A SOUTIEN

Pour la concrétisation de nos projets, aidez-nous !

➡ en adhérant et en faisant adhérer amis, parents ;

➡ ou/et en participant à nos commissions thématiques ouvertes à tous :
Urbanisme (PLUi, ENSi...)/Communication/Environnement/Patrimoine/Juridique

Contact et renseignements ascot@cotes-de-clermont.fr

« La Chronique de l'Oppidum » N° 128 - Septembre 2023

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication : Jean-Louis Amblard.

Anciens directeurs de publication : V. Quintin (1991-2002) – Y. Anglaret (2002-2014) – Ph. Gras (2014-2022)

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Editorial (J.-L. Amblard) / L'ENS du Massif des Côtes (J.-L. Amblard) / Billet nature (Yves Poss) /

L'avifaune des Côtes (Pierre Coufleau) / Vous et les Côtes (Alain Mazeron)

Actualités des Côtes (J.-L. Amblard/Philippe Gras/William Robert) / Brèves (J.-L. Amblard/Christiane Jalicon)

Réalisation informatique : Jean-Louis Amblard.

Adhésion à l'“ASCOT”

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand -

Nom / Prénom :

Adresse :

.....

Courriel :

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** : (Merci de barrer ou d'entourer) **Renouvellement** ou **Nouvel adhérent(e)**

Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à notre bulletin.**

Adhésion annuelle : 20 €

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue

Membre bienfaiteur (40 € ou plus)

aux articles 200 et 238 bis du CGI

O **Souhaite simplement s'abonner** à la « Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de **15 €**.